

## **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DU 8 octobre 2021**

L'an deux mil vingt un, le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqués le trente septembre deux mil vingt et un, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves LOUBES, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Etaient présents : Mme LEROY Catherine - M. BOUCHEZ Jean-Marie - M. FOURNIER Francis, maires-adjoints – Mme LECLERE Sandrine – M. DUPREZ Arnaud - Mme MOLIN Catherine –

M. SALVI Daniel – M. HERNU Philippe

Excusés : Mme LIEVEAUX donne pouvoir à Mme MOLIN Catherine – M. THOMASSIN Gérard donne pouvoir à M. FOURNIER Francis – M. ALEXANDRE Thierry donne pouvoir à M. HERNU Philippe

Absent : Mme VINET Théoduline - M. CAURIER Wilfried

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme LEROY Catherine

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIF DE L'OISE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la communauté de commune des lisières de l'Oise veut adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2021 approuvant les statuts en vigueur de la CCLO, et notamment la récente prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes,

Vu, la délibération n°2021-119 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021 sollicitant l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-17,

Considérant l'article 14 des statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise nécessitant l'aval des communes pour l'adhésion à Syndicat Mixte,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **PREAVIS DE DEPART DE MONSIEUR HERMETZ FRANCIS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr HERMETZ Francis lui a remis en main propre, le 28 septembre 2021, la lettre de résiliation de son contrat de location.

D'après le contrat d'occupation daté du 3 novembre 2015, le locataire peut résilier le contrat sous réserve de respecter un délai de préavis de 3 mois. Mr HERMETZ voudrait quitter le logement le 1<sup>er</sup> décembre 2021 soit 2 mois de préavis.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de Mr HERMETZ Francis étant donné les travaux qu'il a effectués dans l'appartement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous avec Monsieur PROBIN Baptiste de Oise vidéo assistance est prévu, le 14 octobre 2021 à 9h à la mairie, afin de faire un point sur le détail de l'installation, sur le coût de la mise en place et de l'entretien annuel.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de report de subvention a été demandé au conseil général et qu'une nouvelle demande de DETR devra être faite, en parallèle, nous ferons une demande de commencement de travaux avant obtention de l'accord de subvention.

Monsieur FOURNIER Francis rappelle qu'il convient d'être vigilant sur l'impact que peut avoir la maintenance du système de vidéoprotection sur le budget de fonctionnement de la commune.

## **DETR : remplacement des fenêtres de la bibliothèque**

La commune de Jaulzy possède des locaux rue de Compiègne où est installée la bibliothèque. Les huisseries de ce bâtiment sont d'origine et vétustes. Afin d'étancher ce local et faire des économies d'énergie, il est nécessaire de remplacer ces huisseries par des modèles en PVC, double vitrage.



Dès que le contenu sera suffisant, le site sera mis en service par l'ADICO.

Les personnes qui ne souhaitent pas que leur photo soit insérée à la liste du conseil municipal ne le seront pas, en revanche pour les autres, il est nécessaire de prendre des photos avec le même support pour être homogène et il leur sera demandé de signer une autorisation de droit à l'image.

## **COLIS DE NOËL DES AINÉS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que comme chaque année, il propose de distribuer le colis de Noël aux personnes âgées vivant en couple à partir de 70 ans et aux personnes seules à partir de 65 ans. Une proposition de panier a été demandée à la biscuiterie de Couloisy pour une valeur de 30,50 euros, en parallèle, nous travaillons, aussi, sur la constitution d'un colis avec des produits, en majorité, locaux et artisanaux.

Les colis seront distribués le samedi 18 décembre 2021 à partir de 9 H 00.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de préparer et d'organiser cette distribution.

Ce qui a été fait l'an dernier :

- Société LEVASSEUR : ballotins de chocolat (colis des aînés + personnel) 120 ballotins
- Société PIEULHET : paniers garnis (aînés et personnel) 101 paniers

## **BONS D'ACHATS ENFANTS DU PERSONNEL**

Comme l'année dernière, monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau pour les enfants du personnel.

La limite d'âge des enfants est fixée à 16 ans, cela concerne 5 enfants.

Monsieur le Maire propose d'acheter une carte cadeau d'une valeur de 30€ à chaque enfant.

Les enfants concernés sont :

- la fille de Teddy MACQUART
- Les deux enfants de Laëtitia NAGY
- un des enfants de Graziella VAUDRY
- Le fils de Delphine THIBAUT

## **NOËL DES ECOLES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Noël des enfants des écoles aura lieu le mardi 14 décembre 2021. Une séance de cinéma aura lieu salle Marcel MERIGONDE. La distribution des livres et des bonbons ainsi que le passage du Père Noël aura lieu le 14 décembre 2021 à l'issue des séances de cinéma.

Des sachets de bonbons d'un montant de 2,75 euros et des livres de 5 euros environ par enfant seront offerts aux enfants. Les enseignants doivent passer la commande de ces livres.

Les livres seront présentés individuellement avec papier cadeau et seront emballés par les membres du conseil municipal.

Nombre d'enfants concernés : 83

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil d'école aura lieu le vendredi 22 octobre à 17h00.

- Monsieur THOMASSIN Gérard signale :
  - . que lors de grosses précipitations, il y a des problèmes de rétention d'eau sur les trottoirs de la RN 31 rue de Rouen,
  - . qu'il convient d'être vigilant sur la remise en état à la suite des travaux de gaz rue d'Attichy,
  - . qu'il y a, à Maison Blanche, des aboiements de chiens chaque soir.
- Monsieur Fournier Francis précise que pour donner suite à la panne d'un nouveau PC des écoles, il sera souhaitable de demander à N Bureautique la procédure de reconnexion du PC au scanner afin d'éviter un coût supplémentaire. Il faudrait vérifier si le contrat inclus la reconnexion ou pas.
- Il est évoqué le stockage sur le terrain rue de Soissons qui donne une mauvaise image et rappelé qu'il ne devait y avoir qu'un mobil home provisoire.
- Il est rappelé que lors de la vente d'un bien, le contrôle des assainissements individuels doit être fait par la CCLO.
- Madame MOLIN Catherine demande ce qu'il en est des travaux d'écoulement d'eau au bas de la rue du 8 mai 1945.
- Madame LECLERE Sandrine demande la hauteur maximum autorisée pour des arbres en bordure de propriété.
- Madame LEROY Catherine demande si les cérémonies du 11/11 auront bien lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h